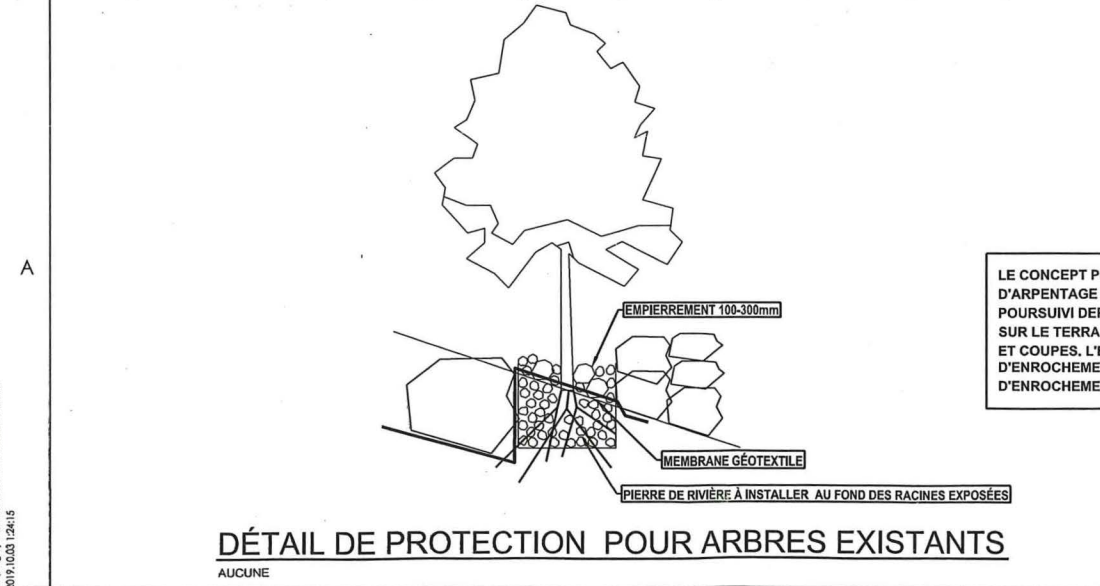
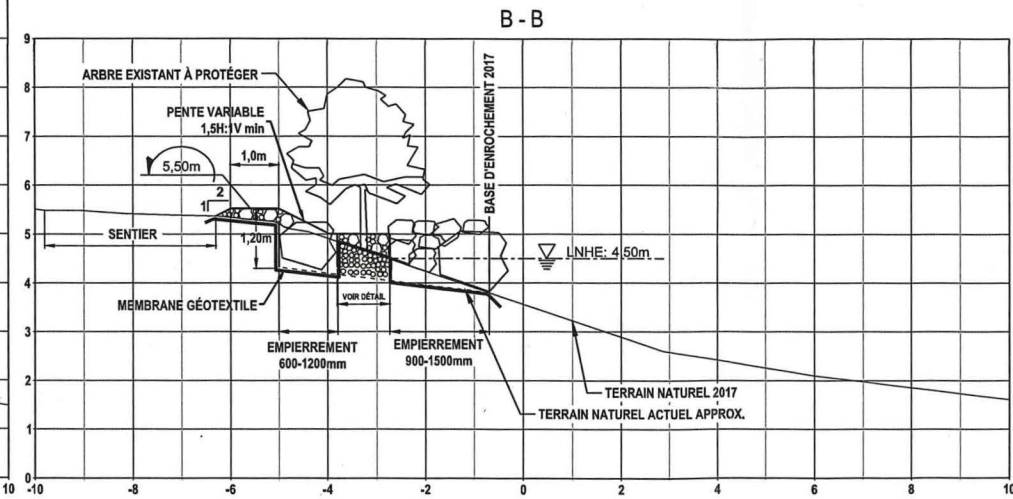
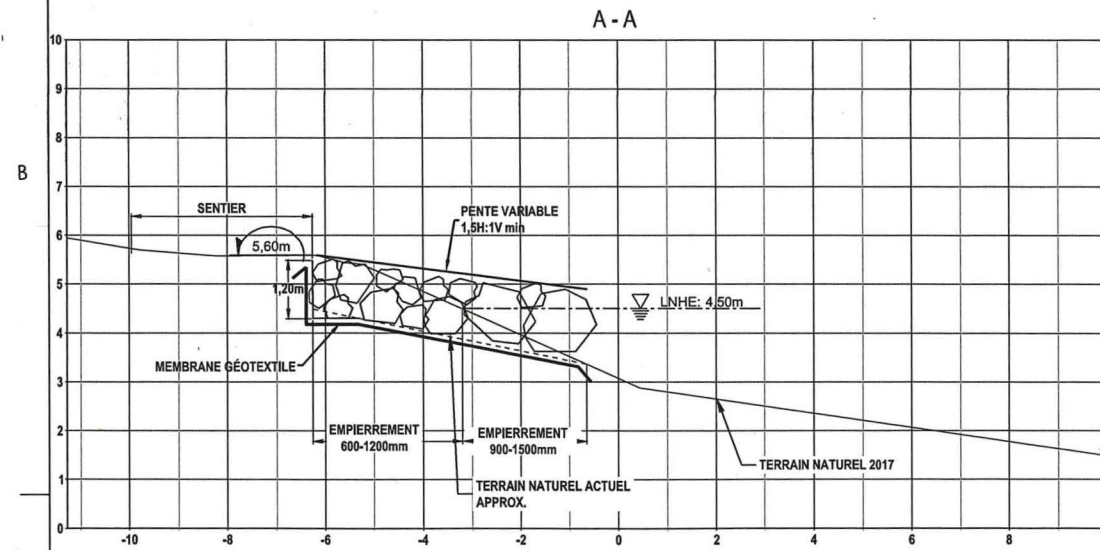
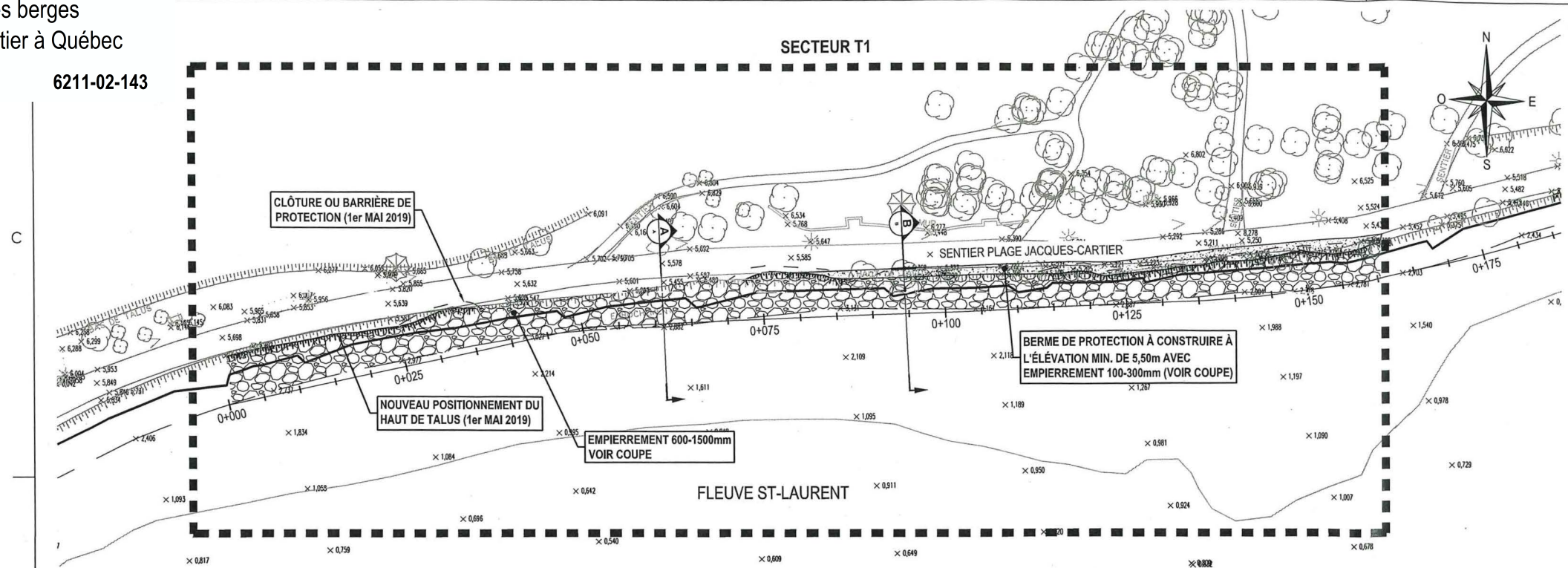


6211-02-143



LE CONCEPT PRÉSENTÉ EST ÉLABORÉ EN FONCTION DE RELEVÉ D'ARPENTAGE QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2017. L'ÉROSION S'EST POURSUIVI DEPUIS. IL EST DONC PROBABLE QUE LES ÉLEVATIONS SUR LE TERRAIN DIFFÈRENT DE CELLES PRÉSENTÉES AUX PLANS ET COUPES. L'ENTREPRENEUR DOIT RÉALISER LES TRAVAUX D'ENROCHEMENT EN RESPECTANT LES LIMITES DE BASE D'ENROCHEMENT ET ÉLEVATION INDIQUÉES.

- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUTS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES EXISTANTS CONNUS (MONTRÉS OU NON AUX PLANS) PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES. LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS (UTILITÉS PUBLIQUES OU MUNICIPALES) APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPROXIMATIVES, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SOUTENIR ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'EAU QUÉBEC EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES MASSIFS SOUTERRAINS DES UTILITÉS PUBLIQUES, LES PÔTEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DES BRIS DES OUVRAGES EXISTANTS ET DEVRA LES REMPLACER À SES FRAIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX SUR LE TERRAIN AVEC TOUTS LES AUTRES ENTREPRENEURS, COMPAGNIES OU SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES QUI EXÉCUTERAIENT DES TRAVAUX DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DURANT LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT. L'ENTREPRENEUR DOIT EN TENIR COMPTE DANS L'ÉLABORATION DE SA SOUMISSION.
- TOUTS LES REGARDS D'ÉGOUTS, PUISARDS, BOÎTES DE VANNES D'EAU QUÉBEC, REGARDS D'UTILITÉS PUBLIQUES, ETC. DOIVENT ÊTRE AJUSTÉS AU PROFIL FINAL.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRÉES CHARRIÈRES ET LES TERRAINS ENDOMMAGÉS (ARRIÈRES) LORS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

**Droit d'auteur**  
L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions et en assumer la responsabilité. Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis - toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.



Stantec Experts-conseils ltée  
1260, boul. Lebourgneuf, bureau 250  
Québec (Québec) G2K 2G2  
Tél. 418.626.1688  
www.stantec.com

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A	Demande de certificat d'autorisation	S.B.	M.H.	2019-09-30
Émissions/Révisions		Par	Appr.	AAAA.MM.JJ
Nom fichier: SECTIONS EXISTANTES TERRAIN NATUREL.DWG				2019-08-30
				AAAA.MM.JJ
Sarah Bacon, ing.		Tyna labrecque		
Préparé		Dessiné		
Sarah Bacon, ing.		Mario Heppell, Biol. Amén., M. ATDR.		
Vérifié		Chargé de projet		



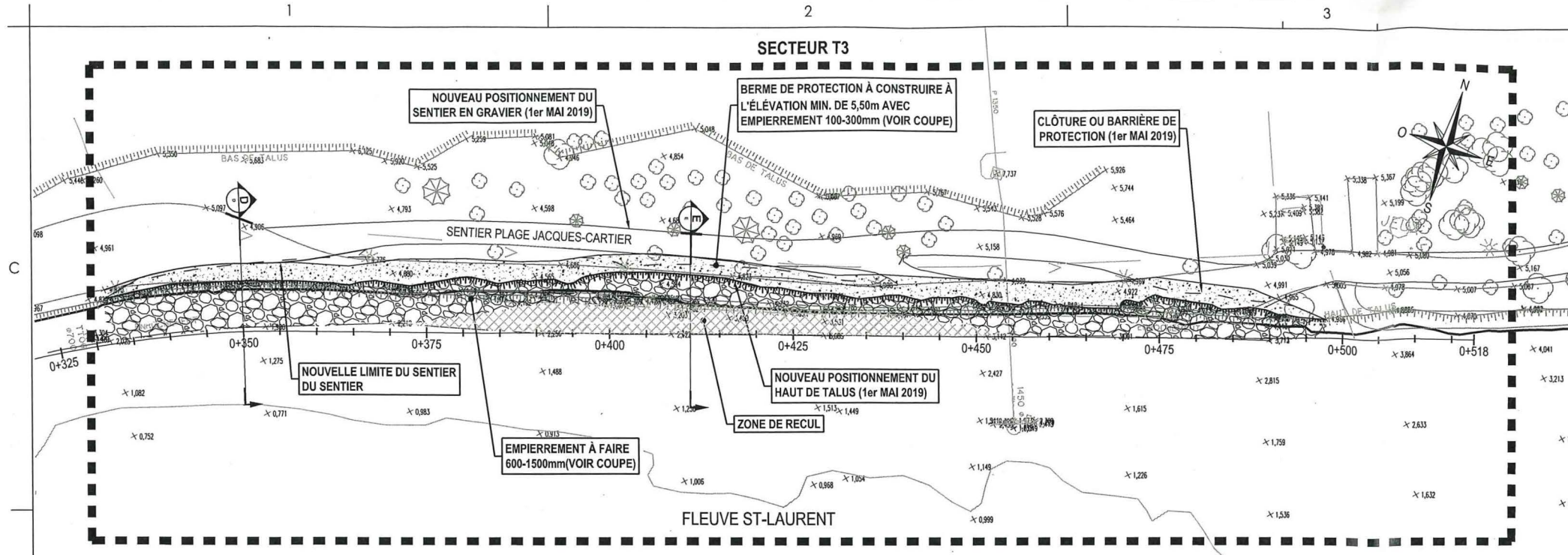
Client/Projet  
VILLE DE QUÉBEC

ÉTUDE DES BERGES PLAGE JACQUES-CARTIER,  
TRAVAUX TEMPORAIRES  
QUÉBEC, QC / CANADA

Titre  
COUPES SECTEUR T1

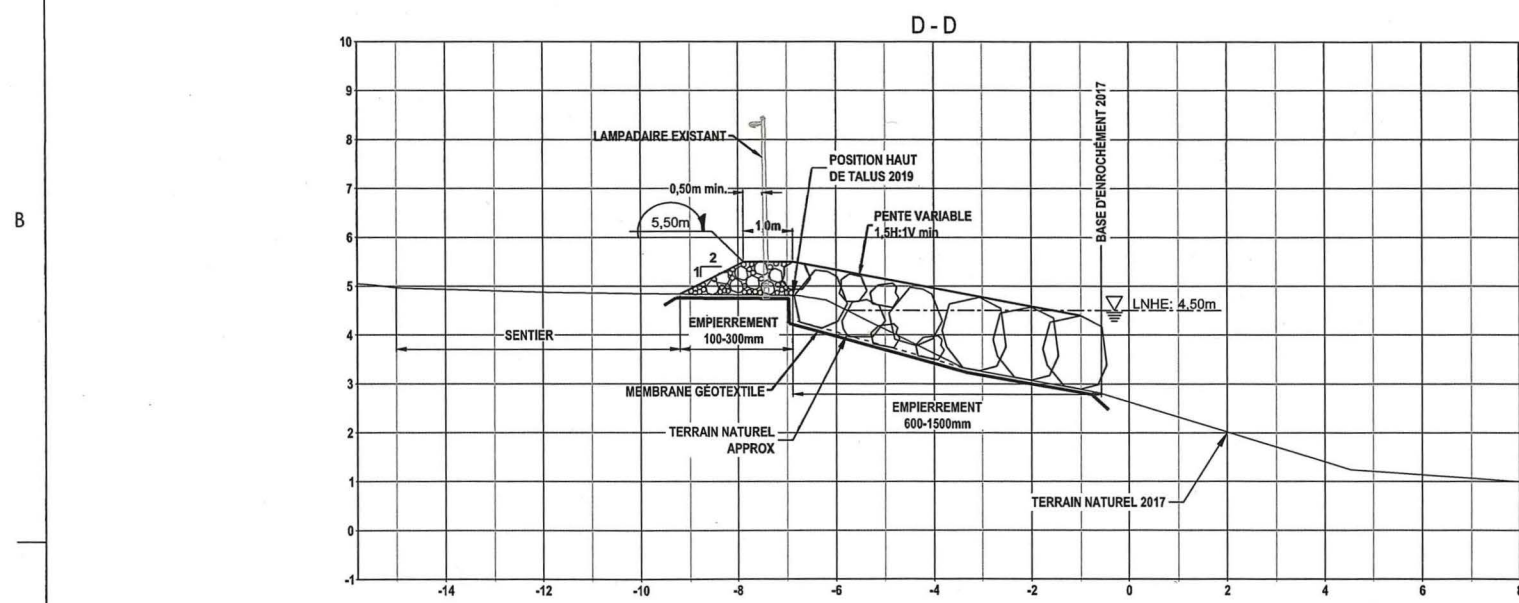
N° Projet  
167040090  
Émis./Rév. Feuille  
A 1 de 2

Échelle  
H.: 1:500 V.: 1:100  
N° dessin  
VR001

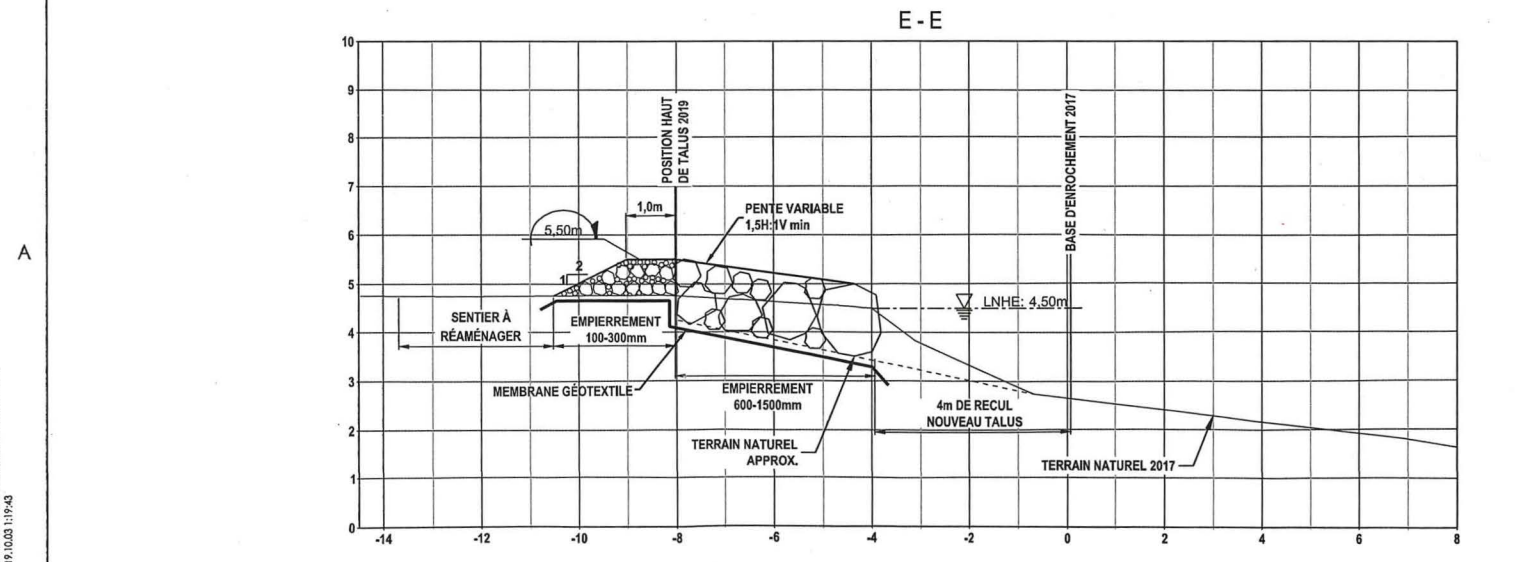


CE DOCUMENT NE DOIT  
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS  
DE CONSTRUCTION

A	Demande de certificat d'autorisation	S.B.	M.H.	2019-09-30
Émissions/Révisions		Par	Appr.	AAAA.MM.JJ
Nom fichier: SECTIONS EXISTANTES TERRAIN NATUREL.DWG				2019-09-30 AAAA.MM.JJ
Sarah Bacon, ing.		Tyna labrecque		
Préparé		Dessiné		
Sarah Bacon, ing.		Mario Heppell, Blol. Amén., M. ATDR.		
Vérifié		Chargé de projet		

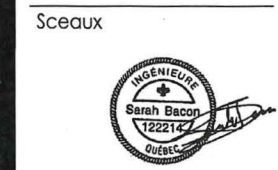


LE CONCEPT PRÉSENTÉ EST ÉLABORÉ EN FONCTION DE RELEVÉ D'ARPENTAGE QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2017. L'ÉROSION S'EST POURSUIVI DEPUIS. IL EST DONC PROBABLE QUE LES ÉLEVATIONS SUR LE TERRAIN DIFFÈRENT DE CELLES PRÉSENTÉES AUX PLANS ET COUPES. L'ENTREPRENEUR DOIT RÉALISER LES TRAVAUX D'ENROCHEMENT EN RESPECTANT LES LIMITES DE BASE D'ENROCHEMENT ET ÉLEVATION INDIQUÉES.



- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES EXISTANTS CONNUS (MONTRÉS OU NON AUX PLANS) PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES. LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS (UTILITÉS PUBLIQUES OU MUNICIPALES) APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SOUTENIR ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'EAU QUÉBEC EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES MASSIFS SOUTERRAINS DES UTILITÉS PUBLIQUES, LES PÔTEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DES BRIS DES OUVRAGES EXISTANTS ET DEVRA LES REMPLACER À SES FRAIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX S'IL Y A LIEU, AVEC TOUS LES AUTRES ENTREPRENEURS, COMPAGNIES OU SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES QUI EXÉCUTERONT DES TRAVAUX DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DURANT LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT. L'ENTREPRENEUR DOIT EN TENIR COMPTE DANS L'ÉLABORATION DE SA SOUMISSION.
- TOUS LES REGARDS D'ÉGOUTS, PUISARDS, BOÎTES DE VANNES D'EAU QUÉBEC, REGARDS D'UTILITÉS PUBLIQUES, ETC. DOIVENT ÊTRE AJUSTÉS AU PROFIL FINI.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRÉES CHARRIÈRES ET LES TERRAINS ENDOMMAGÉS (ARRIÈRES) LORS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

**Droit d'auteur**  
L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions et en assumer la responsabilité. Prière de ne pas modifier les échelles de dimensions des plans/dessins transmis - toute erreur ou omission doit être rapportée à Stantec sans délai. Les droits d'auteur des plans et dessins demeurent la propriété de Stantec. Toute reproduction ou utilisation pour tout autre motif autre que celui autorisé par Stantec est strictement interdite.



Client/Projet  
VILLE DE QUÉBEC

ÉTUDE DES BERGES PLAGE JACQUES-CARTIER,  
TRAVAUX TEMPORAIRES  
QUÉBEC, QC / CANADA

Titre  
COUPES SECTEUR T3

N° Projet  
167040090

Échelle  
plan.: 1:500 coupe.: 1:100

Émis./Rév. Feuille  
A 2 de 2

N° dessin  
VR002